

MOTHERS

Des milliers parlent journellement des bonnes qualités d'un remède pour les enfants ordinairement appelé "MOTHERS".

Il n'est pas d'enfant qui ne soit affecté par le Choléra, la Diarrhée, le Vomissement, la Grippe, la Fièvre, l'Acidité dans l'estomac, des Vents, du Nœud dans la tête et dans la croupe, aussi pour la toux, l'Inflamétation, régler les Boyaux, et pour les douleurs d'un pas d'égalité, et un "spasme" ont en fait usage avec un succès constant sans tous les cas de convulsions et autres crises. Comme vous avez vu la vie et la santé de vos enfants, et le désir de les sauver de ces terribles maladies, qui résultent de l'usage de narcotiques avec lesquels tous les remèdes pour les enfants sont faits, ne prenez que le "MOTHERS" pour Enfants, de Eaton, vous pouvez être assuré du succès. Il est parfaitement sûr, et ne cause aucun danger à l'enfant, et est d'un usage délicat. Prix: 25 cts. Il y a des directions sur chaque bouteille. Prépare par CHURCH & DUPONT, No. 409, Broadway, N.-Y.

BLOOD FOOD

Le sang est la base de la vie et de la santé. Une analyse soignée de ce sang nous a permis de constater que dans les maladies aiguës et chroniques, le sang est épuisé et que les éléments nutritifs sont épuisés. Nous avons donc préparé un remède qui agit sur le sang et qui le purifie, le régénère et le rend apte à nourrir et à soutenir la vie. Ce remède est d'un usage facile et sûr, et agit rapidement. Il est d'un usage délicat et ne cause aucun danger à l'enfant. Prix: 25 cts. Il y a des directions sur chaque bouteille. Prépare par CHURCH & DUPONT, No. 409, Broadway, N.-Y.

Le sang est la base de la vie et de la santé. Une analyse soignée de ce sang nous a permis de constater que dans les maladies aiguës et chroniques, le sang est épuisé et que les éléments nutritifs sont épuisés. Nous avons donc préparé un remède qui agit sur le sang et qui le purifie, le régénère et le rend apte à nourrir et à soutenir la vie. Ce remède est d'un usage facile et sûr, et agit rapidement. Il est d'un usage délicat et ne cause aucun danger à l'enfant. Prix: 25 cts. Il y a des directions sur chaque bouteille. Prépare par CHURCH & DUPONT, No. 409, Broadway, N.-Y.

Le sang est la base de la vie et de la santé. Une analyse soignée de ce sang nous a permis de constater que dans les maladies aiguës et chroniques, le sang est épuisé et que les éléments nutritifs sont épuisés. Nous avons donc préparé un remède qui agit sur le sang et qui le purifie, le régénère et le rend apte à nourrir et à soutenir la vie. Ce remède est d'un usage facile et sûr, et agit rapidement. Il est d'un usage délicat et ne cause aucun danger à l'enfant. Prix: 25 cts. Il y a des directions sur chaque bouteille. Prépare par CHURCH & DUPONT, No. 409, Broadway, N.-Y.

Le sang est la base de la vie et de la santé. Une analyse soignée de ce sang nous a permis de constater que dans les maladies aiguës et chroniques, le sang est épuisé et que les éléments nutritifs sont épuisés. Nous avons donc préparé un remède qui agit sur le sang et qui le purifie, le régénère et le rend apte à nourrir et à soutenir la vie. Ce remède est d'un usage facile et sûr, et agit rapidement. Il est d'un usage délicat et ne cause aucun danger à l'enfant. Prix: 25 cts. Il y a des directions sur chaque bouteille. Prépare par CHURCH & DUPONT, No. 409, Broadway, N.-Y.

Le sang est la base de la vie et de la santé. Une analyse soignée de ce sang nous a permis de constater que dans les maladies aiguës et chroniques, le sang est épuisé et que les éléments nutritifs sont épuisés. Nous avons donc préparé un remède qui agit sur le sang et qui le purifie, le régénère et le rend apte à nourrir et à soutenir la vie. Ce remède est d'un usage facile et sûr, et agit rapidement. Il est d'un usage délicat et ne cause aucun danger à l'enfant. Prix: 25 cts. Il y a des directions sur chaque bouteille. Prépare par CHURCH & DUPONT, No. 409, Broadway, N.-Y.

Le sang est la base de la vie et de la santé. Une analyse soignée de ce sang nous a permis de constater que dans les maladies aiguës et chroniques, le sang est épuisé et que les éléments nutritifs sont épuisés. Nous avons donc préparé un remède qui agit sur le sang et qui le purifie, le régénère et le rend apte à nourrir et à soutenir la vie. Ce remède est d'un usage facile et sûr, et agit rapidement. Il est d'un usage délicat et ne cause aucun danger à l'enfant. Prix: 25 cts. Il y a des directions sur chaque bouteille. Prépare par CHURCH & DUPONT, No. 409, Broadway, N.-Y.

DEMENAGEMENT

F. X. ROY, CARROSSIER, &c.

AVERTISSEMENT. Le public est informé que la Société ROY & LEDEUX, vient de transporter son Établissement à la place si bien connue étant ci-devant occupée par L. J. GAUTHIER, Carrossier, Cote de St. Laurent et Dorchester, où il tiendra constamment le meilleur Assortiment de

CAROSSES

et autres VOITURES en usage, dans le meilleur style et les derniers goûts.

Il fera aussi toutes les Commandes qu'on voudra bien lui confier, au goût des pratiques et au plus court délai.

Prix très-modérés.

Montréal, 5 mai—sm

UNE BONNE OCCASION.

On a Besoin D'UNE personne respectable, connaissant les langues anglaise et française, comme ASSOCIÉE dans un Établissement des plus prospères et qui peut agrandir tous les jours. Le montant requis est de \$2,000. Des références seront requises. S'adresser, par lettre, à M. M., bureau de la "Minerve", Montréal, 17 avril

Rhumes Enrouement

INFLUENZA, BRONCHITE, ou toute affection du Goulot, ainsi que le RUMEZ CONCOMBRE, la COQUELUCHE, la BRONCHITE, L'ASTHME, le CATARRHE GUEUX par les LOQUES ou PASTILLES de R. OWEN.

Simple et élégante combinaison pour rhumes, &c. De G. F. BIGELOW, Boston.

Elles ont été très-efficaces pour l'enrouement. Recommande l'usage aux orateurs. Révisé. E. H. CHAPIN, New-York.

Trois-efficace contre l'enrouement et l'irritation du gosier si commune chez les orateurs et les chanteurs.

Prof. M. STACY JOHNSON, La Grange Ga. Maître de musique, Collège féminin du Sud. Deux ou trois fois par jour en deux attaques de Bronchite qui m'ont fait craindre d'être obligé d'abandonner mon ministère. Mais après un usage modéré des "Loques" ou Pastilles de Brown, je me trouve actuellement à même de prêcher chaque nuit durant des semaines entières, sans le moindre inconvénient.

Révisé. E. H. RYCKMAN, A. B., Montréal, Ministre Wesleyan.

A vendre chez tous les Droguistes du Canada, à raison de 25 cents la boîte.

COMPAGNIE DU RICHELIEU,

VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALE ROYALE QUEBEC, COLUMBIA & NAPOLÉON.

Le et après LUNDI prochain, le 21 courant, les heures de Départ de Montréal pour Québec seront SEPT heures P. M.

JOSEPH LEVY, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 21 mai—26

Compagnie de Navigation de la Rivière Richelieu.

1860. Le Bateau à Vapeur CHAMBLEY CAPT. E. LAMOUREUX.

A commencent ses voyages réguliers entre MONTREAL et CHAMBLEY, laissant Chambley tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine, arrivant à tous les ports intermédiaires de la Rivière Chambley, et partant à Sorel à 7 h. P. M. Partira de Montréal, tous les MARDI et VENDREDI à 3 heures.

DAVID LAURENT, Agent.

Bureau, rue des Commissaires, en face du Bassin des Vapeurs pour Québec, 3 mai

CORBILLARDS OU CHARIOTS

Au No. 5, Rue St. George, PRES DE LA RUE CRAIG.

M. ARSENE CHAPELEAU

INFORME ses amis et le public en général qu'il a constamment chez lui, Rue St. George, des MAGNIFIQUES CHARIOTS, ou CORBILLARDS, qu'il livrera au plus bas prix qu'on voudra bien lui confier, au goût des pratiques et au plus court délai.

Il y a une jolie et solide habitation, avec une glacière, un jardin bien garni d'arbres fruitiers, une maison de fermier, des granges, une étable bien construite et commodée.

Le bateau à vapeur arrêté vis-à-vis la maison Pour plus amples détails, s'adresser à

ARTHUR MONDELET, 59, Petite Rue St. Jacques, 28 avril

Situation demandée.

UN TAILLEUR qui a servi pendant plusieurs années, désire se placer comme tel dans un magasin de la ville ou de la campagne, il pourra fournir de bonnes recommandations. S'adresser à ce Bureau.

22 mai—sm

\$20,000

À prêter, sur propriétés de ville, pour 5 ou 10 ans, à 8 o/o par année.

ALEX. MOUSSEAU, Courtier, 14 juin

MM. MOREAU & MOREAU,

NOTAIRES, ONT TRANSPORTÉ LEURS BUREAUX AU NO. 529 COIN DES RUES St. Gabriel et St. Jacques, MONTREAL, 31 mai—smk

MACHINE A FAUCHER.

Machine combine à Faucher ET MOISSONNER.

EN appelant l'attention du Public Agricole sur nos célèbres MACHINES de 1859, PATENTÉES LÉGÈRES, ET FAISANT L'OUVRIAGE VITE, et sont FAITES DE FER FORGÉ, c'est avec beaucoup de plaisir que nous annonçons que nous sommes préparés à fournir au Haut et au Bas-Canada de ces Machines inestimables. Elles ont établi leur réputation, et sont reconnues comme n'ayant pas d'égaux pour couper le foin ou le grain, ayant remporté le prix à la grande exposition scientifique qui eut lieu à Montréal, les 17, 18 et 19, Août, 1859, en compétition avec les machines les plus célèbres des États-Unis et du Canada, et le prix "six cents piastres" qu'a offert l'État de Massachusetts. Elles sont légères, et ne forcent pas les chevaux, et elles sont exemptes du trait de côté, et comme elles sont faites de fer, elles dureront la vie, le temps ne les endommage pas, la vitesse requise, est du pas ordinaire des chevaux de travail, le trait pour moissonner est de 200 livres, et pour Faucher de 250 livres, et elles coûtent dix à quinze arpent par jour de foin ou de grain.

Nous faisons aussi des Fauchaises bien légères, faites entièrement de fer, adaptées expressément à cette section de la contrée, elles sont fortes, légères, durables, et bien aisées à manier, elles fauchent de dix à quinze arpent par jour; le trait requis est de 150 livres, et la vitesse requise est du pas ordinaire des chevaux de travail.

Pas un habitant peut faucher ou moissonner sans avoir une de ces Machines.

B. P. PAGE & CIE, Rue Wellington, Prince et George, Montréal, 9 Juin 1859—smk

Maison à louer.

LA maison actuellement occupée par Mr. Laurent Richard, (ci-devant Hotel Mack) Place Jacques-Cartier. S'adresser au Bureau de l'Éducation.

Instituteur Disponible.

L. DESLAURIERS, muni d'un diplôme pour école-moindre supérieure, et pouvant enseigner toute autre branche nécessaire en ce pays, désire une place. S'adresser, à ce Bureau.

Avs aux Chantres.

ON a besoin immédiatement pour la paroisse de Lachine d'UN MAITRE-CHANTRE. S'adresser, franc de port, à

PAUL PICARD, Marguillier en charge, Lachine, 30 avril

MOULINS A VAPEUR

pour BLANCHIR ET EMBOUFETER LE BOIS, 81 et 83, RUE NAZARETH,

LES Soussignés ont loué pour un certain nombre d'années les moulins à scie et à planche connus comme

Shew Mills, 81 & 83, Rue Nazareth, Griffintown.

et les ayant mis dans un ordre parfait ils sont maintenant prêts à faire aucun ouvrage à embouffeter, à réparer, de sciage, &c.

N. B.—Les soussignés ont toujours en mains, un fonds considérable de Bois de Construction secs, qu'ils sont prêts à vendre à des prix réduits.

LAVIGNE & SCANTLIN, Montréal, 22 mai—smk

Jambons & Epaulés.

J. REINHARDT, Rappelé l'attention de ses pratiques et du public en général sur sa bonne qualité de

JAMBONS ET EPAULES.

—Aussi—BREF et LARD (HUNG) frais, salés, &c., &c. tous les jours, dans ses ÉTAUX, No. 7, Marché Bonsecours.

On servira avec exactitude les ordres et les articles seront promptement envoyés.

Montréal, 20 mai 1859—m

Le cheval de Prix NIGARA

SERA tenu pour le saison, au ROYAL HORSE RAZAR, rue Coté. Prix par jour \$12 et \$1 pour le groom.

Le Niagara est le descendant de Cadmus, La Bayouère, (jument importée) Levantun, vide "St. Hubert".

Le Niagara est un magnifique cheval bai, pur sang, avec pattes noires, sans aucune tache blanche; il a seize mains de haut, une taille très forte et il est très-décidé.

Ce cheval est si bien connu qu'il est inutile d'en dire davantage. Il fait tous les jours, au quai, dans le voisinage les superbes postales qui sortent de lui.

On pourra se charger des juments et des poulains si on le desire.

31 mai

L'Exposition Provinciale Agricole de Québec

ÀRA lieu à l'époque de la visite du PRINCE DE GALLES. S'adresser pour la liste des prix, blancs d'entrée, etc., aux Secrétaires de toutes les Sociétés d'Agriculture de Comté ainsi qu'au Secrétaire de la "Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, Montréal.

PERRAULT, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture et de l'Association Agricole du Bas Canada, 14 avril—k

Noyé.

Le jour de la Naisance de la Reine, JOHN CRAIG, âgé de 10 ans, les cheveux noirs, ayant une coupe à la mode supérieure, et portant un pantalon et surtout de tweed brun.

Toutes informations concernant le dit jeune homme, seront reçues avec reconnaissance, par les infortunés parents, au No. 23, rue Gabriel, Griffintown.

Montréal, 31 mai—j

R. CAMPBELL & CIE.

INVITENT respectueusement l'attention des Marchands sur leur Importation du Printemps

MARCHANDISES DE GOUT ET D'ETAPE. COMPRENANT: Casimir et Doekins, Coton, Bas, Drap, &c., &c., Toile, Gilet, Robans, Ombrelles, Tapis, Fraise, &c., Parapluies, Tapis cirés, en grande variété. Les prix conviendront aux acheteurs et les termes libéraux.

31 et 32, rue St. François Xavier et 2 et 4 rue St. Sacrement, Montréal, 7 avril—smk

AVIS S.

TROIS ou QUATRE PENSIONAIRES trouveront une bonne pension dans une famille privée, à un prix très-modéré, en s'adressant au No. 126, rue Ste. Elizabeth, Montréal, 24 mai

Instituteur disponible. UN Instituteur qualifié pour Ecole-Modèle et sachant l'Anglais, désire une place. S'adresser à ce Bureau—15 mai

DR. L. E. LAROCQUE, No. 73, RUE ST. LOUIS, MONTREAL, 26 mai—smk

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement occupé ci-devant par le Dr. Brousseau, situé à Village de Belœil, place des plus avantageuses pour la communication facile et prompte par le chemin de fer du Grand-Tronc.—Aussi, quantité de lots pour bâtir, situés près du pont de Bélair à sa nouvelle résidence.

S'adresser sur les lieux au propriétaire susdésigné.

Dr. J. B. BROUSSEAU, Belœil, 9 février 1859

NESTOR TURGEON,

RUE ST. JOSEPH, NO. 80.

M. NESTOR TURGEON a le plaisir d'annoncer à ses amis de la campagne, qu'il vient d'ouvrir un HOTEL et MAISON DE PENSION, à la place ci-dessus. Une grande cour et de bonnes et vastes écuries sont attachées à son Établissement. Rien ne sera épargné pour rendre au voyageur le confort possible, et il espère que l'attention qu'il apportera à sa maison, méritera une part de patronage public.

Montréal, 15 mai

Bureau d'Enregistrement pour terres du Canada

Agence générale pour Succession.

LE Soussigné prend la liberté d'attirer l'attention du public canadien sur la facilité qu'offre cette Agence à ceux qui désirent vendre, acheter ou louer, ou régler des Successions.

Il tient un registre de toutes les propriétés que l'on voudra bien lui confier pour être consulté par le public.

Ce registre est aussi envoyé périodiquement à ses bureaux, contenant une description des propriétés, exemple de tous frais; il prélève seulement une commission que quand la vente aura lieu.

Des Prêts sont aussi négociés sur des garanties de bien-fonds, depuis \$50 et au-dessus.

Pour plus amples informations, il réfère les citoyens à sa circulaire qui est envoyée dans les deux Provinces du Haut et Bas-Canada.

Meures du Bureau, depuis le 1er. Avri: de 10h A. M. à MIDI et DEMI et de 2h à 4 h P. M. F. W. E. CAMERON, 21 Rue St. Jacques, Montréal, 24 mars 1859—ak

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que la Société qui a existé entre les Soussignés, à Belharrain sous les noms de "FOURIER & PARENT", a été dissoute de consentement mutuel.

T. POHIER, BEN. PARENT, Beauharnois, 22 février 1860—sm

LA COMPAGNIE

DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.

AVIS LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE contre le feu du COMTE DE MONTREAL, continue d'être les PROPRIETAIRES des CULTIVATEURS et autres propriétés isolées, à une prime de cent sous par an, avec un billet de prime de vingt piastres pour chaque cent sous d'assuré, pour être octroyé suivant les pertes et les dépenses de la Compagnie.

Elle assure pas dans les villes et les villages. Le montant assuré maximum excède deux millions de piastres (\$400,000).

P. L. LÉTOURNEAU, Montréal, 4 mars 1859—a

Avs de Société. NOUS, Soussignés, ayant ce jour—1er mai—formé une Société, feront le commerce de TEINTURIERS et DÉGRASSEURS, sous les noms de DEVILIN, MURPHY & CIE, au No. 32, rue Sanguinet.

HUGH DEVILIN, EDWARD MURPHY, Montréal, 2 mai 1860.

Education Privée. UNE DAME ANGLAISE, qui a fait son éducation en Europe, désire donner des leçons dans les familles privées; elle enseigne l'Anglais, les Français, l'Écriture et le Piano dans toute la perfection; le Dessin en différents styles.

On peut obtenir des renseignements, sur sa capacité, des familles, en cette cité, dans lesquelles elle a donné des leçons.

S'adresser au No. 31, Grande Rue St. Laurent, avril

DR. TURGEON, No. 137, COIN DES RUES CRAIG ET ST. URBAIN, Montréal, 9 juin—smk

Encourageons nos Manufactures.

EMPOIS COLONIAL A PATENTE Manufacture par LA COMPAGNIE CANADIENNE D'EMPOIS, DE MONTREAL.

CET EMPOIS excellent est supérieur à tous ceux importés, et n'exige qu'UN ESSAI pour le mettre en usage dans toutes les familles. 17 juin

Corporation de Montréal.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ à tous Propriétaires et Occupants de toutes Maisons, Magasins et Bâtimens, dans les différentes Rues, Ruelles et sections de rues, en cette Cité, énumérées et mentionnées dans la Liste ou Catalogue ci-jointe, que la Corporation de cette Cité de Montréal est maintenant prête et préparée à approvisionner d'eau toutes dites Maisons, Magasins et Bâtimens; et de plus, que la dite Corporation sera et continuera à l'avenir, à partir de ce jour, d'être prête et préparée en tout temps à approvisionner d'eau toutes dites Maisons, Magasins Bâtimens, comme susdit; et la dite Corporation de cette Cité étant maintenant munie de tous les moyens nécessaires, à approvisionner d'eau toutes dites Maisons, et Bâtimens, les Propriétaires et Occupants de toutes dites Maisons, Magasins et Bâtimens sont de plus par le présent respectivement notifiés qu'en conformité des termes et dispositions du Règlement du Conseil de cette Cité, No. 259 fait et passé le sixième jour de mai dernier, savoir: en l'année de Notre Seigneur 1859, le tarif des taxes et charges établi dans le dit Règlement, pour l'approvisionnement d'eau des dites Maisons, Magasins et Bâtimens de cette Cité, sera à PARTIR DU VINGTIÈME JOUR DE JUIN PROCHAIN mis en force et payable par tous Propriétaires et Occupants de toutes dites Maisons, Magasins et Bâtimens dans les dites différentes Rues, Ruelles et Sections de Rues dans cette Cité, énumérées et mentionnées dans la dite Liste ou Catalogue, d'après les termes et dispositions du dit Règlement; auxquelles dites Maisons, Magasins et Bâtimens, la dite Corporation est maintenant et continuera d'être prête et préparée le et à partir du VINGTIÈME JOUR DE JUIN, prochain, de FOURNIER LE LEAU; et les dites Propriétaires et Occupants sont de plus par les présentes notifiés, qu'en conformité des termes et dispositions du dit Règlement, et du Tarif de taxes et charges susdit, dans tous les cas, par eux payables au Bureau de l'Aqueduc à l'Hotel de Ville, semi-annuellement, comme susdit.—Le premier paiement se fera dans les six semaines à compter de la date du retour fait au Trésorier de la Cité, des rôles de cotisations des différents quartiers respectivement; le second paiement en tout temps avant, mais pas plus tard que le premier Janvier de chaque année; et le dit Tarif de taxes et charges sera ainsi dû et payable, à partir du dit vingtième jour de Juin courant, par tous les dites Propriétaires et Occupants, sous un paiement au Bureau de l'Aqueduc à l'Hotel de Ville, semi-annuellement, comme susdit, et qu'ils sont tenus de recevoir les tuyaux d'approvisionnement d'eau dans leurs dites Maisons, Magasins ou Bâtimens.

Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau de Greffier de la Cité, Hotel de Ville, Montréal, 7 juin 1860—sm

LISTE OU CATALOGUE DES RUES ET RUELLES OU ON A POSÉ LES TUYAUX D'EAU DE L'EAU.

St. Patrice jusqu'au moulin de Shearer Barclay, d'un bout à l'autre do de St. Adolphe, do St. Nicolas Tolentino, do St. André, do Ste. Catherine, jusqu'à la rue Sydenham Rue, d'un bout à l'autre Voltegers, do St. Emery, do Ste. Elizabeth, (continuation) au-dessus de la Rue Mignonne

Sydenham, d'un bout à l'autre Scator do Ruelle en arrière de la Rue Dorchester

Wolff, d'un bout à l'autre Montcalm, do Adolphe, do St. Charles Borromée do Vitre, do St. Ursin, do Du Main, do Conseillers de Ville do Labelle, en entier Rose, en entier

En descendant Laissez Dunder tous les LUNDI et JEUDI, à 5 heures A. M., arrivant à tous les ports ci-dessus, que comme étant le seul Canadien-Français en cette ville qui fabrique du

LES Soussignés invitent les citoyens de venir examiner leur récente importation de TAPIS & TAPIS CIRES POUR PLANCHER

Nouveaux Dessins, Printemps de 1860.

Parmi leur bel assortiment de TAPIS de TOURNAY, de VLAUERS, de BRUXELLES, ils ont les plus beaux Patronages Fabriques d'Angleterre et d'Ecosse, que l'on ne peut trouver ailleurs au Canada. Les TAPIS CIRES pour PLANCHER, parmi lesquels l'on trouvera ceux de la Fabrique de "JOHN HARK & Co.", de Bristol et "MICHAEL WARR & Co.", de Kirkaldy, qui ont coupés pour telle grandeur de Salons ou de Passages.

Les personnes très-expérimentées sont attachées à l'Établissement pour prendre les mesures des Salons et couper les Tapis avec le plus grand soin.

777, RUE MONTREAL ET TEMPS LIBERAUX, 21 R. CAMPBELL & CIE, Montréal, 7 avril—smk

MONTREAL CARPET WAREHOUSE 31 & 32, RUE ST. FRANÇOIS XAVIER, ET 2 ET 4 RUE ST. SACREMENT.

LES Soussignés invitent les citoyens de venir examiner leur récente importation de TAPIS & TAPIS CIRES POUR PLANCHER

Nouveaux Dessins, Printemps de 1860.

Parmi leur bel assortiment de TAPIS de TOURNAY, de VLAUERS, de BRUXELLES, ils ont les plus beaux Patronages Fabriques d'Angleterre et d'Ecosse, que l'on ne peut trouver ailleurs au Canada. Les TAPIS CIRES pour PLANCHER, parmi lesquels l'on trouvera ceux de la Fabrique de "JOHN HARK & Co.", de Bristol et "MICHAEL WARR & Co.", de Kirkaldy, qui ont coupés pour telle grandeur de Salons ou de Passages.

Les personnes très-expérimentées sont attachées à l'Établissement pour prendre les mesures des Salons et couper les Tapis avec le plus grand soin.

777, RUE MONTREAL ET TEMPS LIBERAUX, 21 R. CAMPBELL & CIE, Montréal, 7 avril—smk

MONTREAL CARPET WAREHOUSE 31 & 32, RUE ST. FRANÇOIS XAVIER, ET 2 ET 4 RUE ST. SACREMENT.

LES Soussignés invitent les citoyens de venir examiner leur récente importation de TAPIS & TAPIS CIRES POUR PLANCHER

Nouveaux Dessins, Printemps de 1860.

Parmi leur bel assortiment de TAPIS de TOURNAY, de VLAUERS, de BRUXELLES, ils ont les plus beaux Patronages Fabriques d'Angleterre et d'Ecosse, que l'on ne peut trouver ailleurs au Canada. Les TAPIS CIRES pour PLANCHER, parmi lesquels l'on trouvera ceux de la Fabrique de "JOHN HARK & Co.", de Bristol et "MICHAEL WARR & Co.", de Kirkaldy, qui ont coupés pour telle grandeur de Salons ou de Passages.

Les personnes très-expérimentées sont attachées à l'Établissement pour prendre les mesures des Salons et couper les Tapis avec le plus grand soin.

777, RUE MONTREAL ET TEMPS LIBERAUX, 21 R. CAMPBELL & CIE, Montréal, 7 avril—smk

MONTREAL CARPET WAREHOUSE 31 & 32, RUE ST. FRANÇOIS XAVIER, ET 2 ET 4 RUE ST. SACREMENT.

LES Soussignés invitent les citoyens de venir examiner leur récente importation de TAPIS & TAPIS CIRES POUR PLANCHER

</

Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, le...

Société de Tempérance. Les Membres de la Société de Tempérance...

CIRQUE DE LEVI J. NORTH SERA MONTRE A MONTREAL...

JARDIN GUILBEAULT, Les 2, 3, 4 et 5 Juillet, DEUX REPRESENTATIONS PAR JOUR...

Association St. Jean-Baptiste de Montreal.

Programme de la Procession du 25 juin 1860

DRAPEAUX FRANÇAIS ET BRITANNIQUE

LES ELEVES DES ECOLES CHRETIENNES,

Quatre de front, Bannières et Drapeaux

LES ELEVES DE LA MAITRISE DE ST. PIERRE,

Avec Bannières.

LES POMPIERS CANADIENS,

Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DES MENUISIERS

Avec Bannières et Drapeaux

LA SOCIÉTÉ ST. ANTOINE

Avec Bannières et Drapeaux

LA SOCIÉTÉ ST. FRANÇOIS-XAVIER,

Avec Bannières et Drapeaux.

L'UNION ST. PIERRE.

Avec Bannières

L'UNION ST. JOSEPH.

Avec Musique, Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ ST. MICHEL,

Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,

Avec Musique, Bannières et Drapeaux

SECTION ST. JOSEPH et SECTION ST. JACQUES.

LES ELEVES DE L'ÉCOLE NORMALE,

Avec Bannières.

CORPS DE MUSIQUE DE L'ASSOCIATION.

Bannière Principale.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE

Par Sections deux de front, Section St. Antoine, Section St. Laurent et Section St. Marie.

L'ASSOCIATION DES BOUCHERS CANADIENS,

Avec Bannières

LES ELEVES DES COLLEGES DE STE. MARIE ET DE MONTREAL,

Avec Musique et Drapeaux.

L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS,

Avec Musique, Bannières et Drapeaux.

SECTION INDUSTRIELLE DE L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS.

L'UNION CATHOLIQUE

BANNIÈRE DU COMMERCE.

SECTIONS DE LA VILLE.

LES OFFICIERS DE MILICE.

LE COMITÉ DE REGIE,

Deux de front

LES OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

LES PERCEPTEURS, LES MEDECINS,

LES SECRÉTAIRES ET LES TRÉSORIERS.

LES VICES PRÉSIDENTS

LES CHAPELAINS

1a. EX. P.-LE PRÉSIDENT.-2a. EX. P.

LES PETITS PERSONNAGES DE MR. CHALFOUX.

La procession se formera à 7 1/2 A. M. précises...

Le départ se fera à 8 1/2 précises.

La procession défilera par la rue St. Antoine jusqu'à la rue Lamontagne...

Après le service divin, la procession se remettra en marche dans le même ordre...

Tous les officiers de l'association sont particulièrement priés de se rendre à l'heure fixée à la Pesée (marché à foire) pour y prendre leurs insignes.

Le mauvais temps qui empêcherait la procession de se former ne mettra point d'obstacle à la célébration de la messe...

Les officiers de l'association voudront bien se rendre à 9 heures dans les salles du Cabinet de Lecture pour y prendre leurs insignes.

C. A. LEBLANC, Comm.-ordonn.

Montréal, juin 1860.

THEATRE FRANÇAIS DE MONTREAL.

SALLE BONAVENTUR

Directeurs..... J. VILBON & Cie

Jeudi, 21 courant.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR LE CHAPEAU D'UN HORLOGER

Comédie en 1 acte de M. de Girardin.

Qui sera suivi par la Vaudeville en 1 acte de M. Scribe

LA MARRAINE.

Lavoirée se terminera par la vaudeville en 1 acte de M. Duvert.

LE TIGRE DU BANGAL.

Chief d'Orchestre..... M. HENRI GAUTHIER.

Première..... 50 cents

Secundo..... 37 1/2 "

Galeries latérales..... 25 "

Les sièges réservés peuvent être obtenus chez M. HENRI PAVAN, rue Notre-Dame, Montréal, 19 juin 1860.

Association St. Jean-Baptiste de Montreal.

Programme de la Procession du 25 juin 1860

DRAPEAUX FRANÇAIS ET BRITANNIQUE

LES ELEVES DES ECOLES CHRETIENNES,

Quatre de front, Bannières et Drapeaux

LES ELEVES DE LA MAITRISE DE ST. PIERRE,

Avec Bannières.

LES POMPIERS CANADIENS,

Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DES MENUISIERS

Avec Bannières et Drapeaux

LA SOCIÉTÉ ST. ANTOINE

Avec Bannières et Drapeaux

LA SOCIÉTÉ ST. FRANÇOIS-XAVIER,

Avec Bannières et Drapeaux.

L'UNION ST. PIERRE.

Avec Bannières

L'UNION ST. JOSEPH.

Avec Musique, Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ ST. MICHEL,

Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,

Avec Musique, Bannières et Drapeaux

SECTION ST. JOSEPH et SECTION ST. JACQUES.

LES ELEVES DE L'ÉCOLE NORMALE,

Avec Bannières.

CORPS DE MUSIQUE DE L'ASSOCIATION.

Bannière Principale.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE

Par Sections deux de front, Section St. Antoine, Section St. Laurent et Section St. Marie.

L'ASSOCIATION DES BOUCHERS CANADIENS,

Avec Bannières

LES ELEVES DES COLLEGES DE STE. MARIE ET DE MONTREAL,

Avec Musique et Drapeaux.

L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS,

Avec Musique, Bannières et Drapeaux.

SECTION INDUSTRIELLE DE L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS.

L'UNION CATHOLIQUE

BANNIÈRE DU COMMERCE.

SECTIONS DE LA VILLE.

LES OFFICIERS DE MILICE.

LE COMITÉ DE REGIE,

Deux de front

LES OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

LES PERCEPTEURS, LES MEDECINS,

LES SECRÉTAIRES ET LES TRÉSORIERS.

LES VICES PRÉSIDENTS

LES CHAPELAINS

1a. EX. P.-LE PRÉSIDENT.-2a. EX. P.

LES PETITS PERSONNAGES DE MR. CHALFOUX.

La procession se formera à 7 1/2 A. M. précises...

Le départ se fera à 8 1/2 précises.

La procession défilera par la rue St. Antoine jusqu'à la rue Lamontagne...

Après le service divin, la procession se remettra en marche dans le même ordre...

Tous les officiers de l'association sont particulièrement priés de se rendre à l'heure fixée à la Pesée (marché à foire) pour y prendre leurs insignes.

Le mauvais temps qui empêcherait la procession de se former ne mettra point d'obstacle à la célébration de la messe...

Les officiers de l'association voudront bien se rendre à 9 heures dans les salles du Cabinet de Lecture pour y prendre leurs insignes.

C. A. LEBLANC, Comm.-ordonn.

Montréal, juin 1860.

THEATRE FRANÇAIS DE MONTREAL.

SALLE BONAVENTUR

Directeurs..... J. VILBON & Cie

Jeudi, 21 courant.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR LE CHAPEAU D'UN HORLOGER

Comédie en 1 acte de M. de Girardin.

Qui sera suivi par la Vaudeville en 1 acte de M. Scribe

LA MARRAINE.

Lavoirée se terminera par la vaudeville en 1 acte de M. Duvert.

LE TIGRE DU BANGAL.

Chief d'Orchestre..... M. HENRI GAUTHIER.

Première..... 50 cents

Secundo..... 37 1/2 "

Galeries latérales..... 25 "

Les sièges réservés peuvent être obtenus chez M. HENRI PAVAN, rue Notre-Dame, Montréal, 19 juin 1860.



Corporation de Montréal.

POMPES ET BOYAUX A INCENDIE A VENDRE,

LA Corporation de cette ville offre en vente:

10.—UNE POMPE A INCENDIE supérieure, construite par LePage en 1847, peinte en vermillon et or, cylindres de 6 1/2 pouces, avec tuyaux d'aspiration de 24 pieds, traineau pour l'hiver, &c, le tout complet et en bon ordre.

20.—UNE POMPE ASPIRANTE, par LePage, couleur de plomb, cylindres de 4 1/2 pouces traineau, &c, en bon ordre.

30.—UNE POMPE de moindre dimension, venant du Gouvernement, et de manufacture anglaise, adaptée pour un petit village ou une manufacture.

40.—1,000 PIEDS DE BOYAUX (Hose) en cuir.

Les articles ci-dessus énumérés seront vendus à des prix bien au-dessous de leur valeur, vu qu'ils ont cessé d'être d'aucun utilité à la Corporation, à raison de l'efficacité et de la force de l'Aqueduc.

Pour les particularités, s'adresser à l'ingénieur en chef du Département du Feu, à l'Hôtel de Ville.

Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 20 juin 1860—um

AVIS

AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Sous-Signé et endossées "Soumissions pour Phares" seront reçues à ce Bureau jusqu'à MIDI, le QUATORZIÈME jour de JUILLET prochain, pour LA

CONSTRUCTION DE PHARES SUR LE FLEUVE ST. LAURENT,

Aux places suivantes, savoir:

1. de Brandy Pots, Longue ile du Pélerin

2. Grande Ile de Komouraska, Ile de Bellechasse,

3. Rescif de l'île aux Grues, Rescif de la Pointe St. Laurent, ile d'Orléans.

On peut voir les plans et spécifications des ouvrages ci-dessus à ce Bureau le 20 et après le VINGT-NEUF courant, on pourra aussi obtenir des formes de Soumissions.

Les signatures de deux personnes solvables, résidant en cette province, qui voudront bien devenir caution pour la due exécution du contrat, devront être attachées à chaque soumission.

Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Québec, 16 juin—21—qi

AVIS

UN monsieur désirerait trouver un appartement à louer.—S'adresser à ce Bureau, 11 juin.

GRANDE FABRIQUE ET MAGASIN DE VETEMENTS CONFECTIÖNES DE PLAMONDON & CIE.

DANS ce spacieux établissement, bien connu par tout le Bas-Canada, pour la supériorité et le bon marché des articles qui s'y fabriquent et s'y vendent, on peut toujours trouver un assortiment immense de vêtements tout faits et de toutes qualités, de toutes sortes de prix, depuis les plus ordinaires jusqu'aux plus beaux.

Durant ces dernières années, tant sont les progrès accomplis dans l'art de couper et de fabriquer les vêtements, qu'à l'heure actuelle, à peine trouvent-on des personnes qui ne se font pas faire un habitement. On entre dans un magasin comme celui No. 117, Rue Notre-Dame, et on se trouve devant les étouffes de la saison existant sur la place, balleilles d'après la mode récente par des artistes renommés basés sur l'anatomie du corps humain; on dirait à ces employés, "voilà la qualité et la couleur que je désire"; avec un seul regard jeté sur la personne, l'employé sait quelle dimension choisir; il va au dépôt entre 50 et 60 dimensions différentes tire de suite celui qui s'ajuste exactement à la personne. De cette façon, on peut s'habiller à sa guise en 10 à 15 minutes, en s'épargnant les mesures, les essais, les contre-essais et mille autres désagréments. Néanmoins, Plamondon & Cie, ont dans leur établissement un atelier de tailleurs, pour les personnes qui préfèrent encore commander leurs vêtements.

Prix Fixe des Vêtements d'été.

Surtouts de drap noir..... de \$5.00 à \$15.00

Do do couleur..... de \$1.50 à \$5.00

Pantalons de casimir noir..... de \$2.50 à \$5.00

Do tweed couleur..... de \$1.75 à \$4.00

Vestes de couleur..... de \$1.00 à \$3.00

Veste de satin noir..... de \$1.50 à \$3.00

Veste de frappe blanche..... de \$1.00 à \$2.00

—DE PLUS—

CHEMISES POUR HOMMES

ainsi que Faux Col, Calçons, Cravates, Mouches, Gants, Barettes, Chaussettes et tout ce qui appartient à la lingerie d'homme.

PLAMONDON & CIE., Magasin de Marchandises sèches

No. 117, RUE NOTRE-DAME.

Indiennes, Coton, Toiles, Mousseline de laine, Barge, Drap, Cassin, Coton, Mérino, Veste par des styles renommés, Bas, Rubans, Parasols, Gants, Dentelles, &c

Montréal, 2 Juin

Le Dr. Jourdain, Dentiste

A jourd'hui son CABINET D'OPÉRATIONS

No. 125, rue Craig, Montréal, 8 mars 1860—a

PAR ALEX. BRYSON & CIE.

EPICERIES.

FOURNITURE DE MAGASIN, MEUBLES Garnitures de Gaz,

LOYER DES MAISONS &c, &c.

LES Soussignés vendent SANS RESERVE, par ordre des articles dans l'affaire de Addy & Cie, au magasin,

No. 76, Grande Rue St. Jacques, (Vis-à-vis l'Hôtel Ottawa.)

Vendredi, le 22 courant,

LE FONDS EN ENTIER, consistant en partie de Thé, Café, Chocolat, Riz, Farine, Saucisses, Crackers, Bonbons de Gout, Chandelles, Empoix, Bata, Cigars, Marinades, Saucis, Viandes arrangées, Essences, Figue, Prunes, Preserves, Nuis, Epices, Raisins, Langues, Brosses, Balais, Articles en Bois, du en Pierre &c.

LES FOURNITURES DE MAGASIN et de GAZ, presque neuves dans un excellent état.

LES ARTICLES, consistent en partie de Canistres à Thé, Saucisses, Poix, Moulin à Café, &c.

Le loyer non expiré des premiers, finissant le 1er Mai prochain.

Vente à DIX heures.

Le loyer et les fournitures seront mis à l'Encaissement à midi.

Les conditions de vente seront connues au temps de la vente.

ALEX. BRYSON & CIE. Encauteurs.

21 juin.

Chant Liturgique et Musique Vocale.

Monsieur Lavoie informe respectueusement les amateurs de Montréal, qu'il va ouvrir une école de chant liturgique et de Musique.

Les classes se feront dans la magnifique Salle de l'Institut Canadien-Français petite rue St. Jacques, No. 14, et sont ouvertes jeudi le 28 du courant à huit heures du soir. Il invite toute personne qui désire s'instruire dans cette branche de beaux arts à se rendre sur le lieu désigné. Les portes seront ouvertes à sept heures précises.

Nous ne doutons nullement de l'encouragement auquel doit s'attendre M. Lavoie, si qu'il est reconnu en cela et que le besoin d'une telle école se fait sentir depuis déjà bien longtemps et presque pas tout.

Amateurs de Montréal, ne laissez pas passer un tel avantage.

21 juin 1860—tip

UN GRAND DINER

A L'HON. JOHN ROSE

M. P. P. POUR CETTE CITE,

sera donné au ST. LAWRENCE HALL

Mardi, le 26 courant.

DES LISTES DE SOUSCRIPTIONS ont été envoyées au COMITÉ des BATTISES de l'Église St. Lawrence et seront déposées au 21.

Montréal, 16 juin 1860.

COMPAGNIE DU RICHELIEU, Ligue journalière de la Malle Royale entre

MONTREAL & QUEBEC

LE VAPEUR QUEBEC, CAPITAINE A. M. RUDOLF,

LE VAPEUR COLUMBIA, CAPITAINE P. COTTÉ.

Un des Vapeurs ci-dessus laisse alternativement les Ports de Montréal et de Québec, tous les soirs, à six heures du soir, pour la destination de Québec et les autres Vapeurs du Saguenay. Les Passagers qui partent pour l'Europe par les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu prendront le déjeuner à bord le matin du départ du Saguenay. Tous les billets sortis par la Compagnie du Grand Tronc ou par les Vapeurs de la malle Royale du Haut-Canada, sont bons sur cette Compagnie.

Heures de départ de Montréal SEPT P. M., de Québec QUATRE P. M.

JOSEPH LEVY, Agent.

16 Juin 1860.

AVIS.

Le Dr. A. Séguin, de l'île de la Pointe St. Laurent, ne sera responsable de la suite de la maladie en son nom, à moins d'un écrit signé de sa main.

Rigaud, 13 Juin 1860—sik

AVIS

UN monsieur désirerait trouver un appartement à louer.—S'adresser à ce Bureau, 11 juin.

GRANDE FABRIQUE ET MAGASIN DE VETEMENTS CONFECTIÖNES DE PLAMONDON & CIE.

DANS ce spacieux établissement, bien connu par tout le Bas-Canada, pour la supériorité et le bon marché des articles qui s'y fabriquent et s'y vendent, on peut toujours trouver un assortiment immense de vêtements tout faits et de toutes qualités, de toutes sortes de prix, depuis les plus ordinaires jusqu'aux plus beaux.

Durant ces dernières années, tant sont les progrès accomplis dans l'art de couper et de fabriquer les vêtements, qu'à l'heure actuelle, à peine trouvent-on des personnes qui ne se font pas faire un habitement. On entre dans un magasin comme celui No. 117, Rue Notre-Dame, et on se trouve devant les étouffes de la saison existant sur la place, balleilles d'après la mode récente par des artistes renommés bas

Assurance Provinciale du Canada. CAPITAL SOUSCRIT 21,987,000. BUREAU PRINCIPAL.—TORONTO. BRANCHE DU BUREAU: NO. 28, RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL.



MAISON DU GOUVERNEMENT, Québec, Vendredi 8 Juin 1860.

ASSURANCE Maritime et contre le Feu. Président—Hon. J. Hillier, Vice-Président—J. J. Howard, Sec. — J. J. Howard, etc.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil d'ordonner, et il est par les présents ordonné que le et après cette date, les Taux de Péages suivants seront collectés sur le Bois de Construction, Matériaux ou Bois de Corder flottants, qui entreront le Bassin à Lachine et le Canal de Lachine.

Table with 3 columns: Description of wood types (e.g., Bois de Construction, Planchons), Quantity, and Price per unit (Cents).

Il ne sera rien alloué pour une partie d'un Mois ou saison d'Hiver. Le bois de Chauffage devra être cordé à travers la jauge quand il sera livré au Bateau, de telle manière et à tels points que le jugera le Surintendant.

MAISON DU GOUVERNEMENT, Québec, Vendredi 8 Juin 1860.

PRESENT: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil d'ordonner, et il est par les présents ordonné, que le et après la date ci-dessus, les Taux de Péage suivants seront prélevés sur les vaisseaux faisant le Commerce avec les Ports d'en bas, et entrant le Canal de Lachine ou l'Harve de Montréal, et sur certaines marchandises ci-après mentionnées.

Table with 2 columns: Description of vessels (e.g., Bateau à Vapeur, Bateau à Voile) and corresponding Taux de Péage (Mills or Cents).

Pourra toujours que les Taux de Péage ci-dessus soient levés sur les marchandises pour consommation dans Montréal et sur les vaisseaux faisant Commerce avec ce Port.

MAISON DU GOUVERNEMENT, Québec, mardi, 29 mai 1860.

PRESENT: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, sur la recommandation de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, d'ordonner et il est par les présents ordonné, qu'en vertu de l'autorité donnée et conférée par le vingt-huitième chapitre des "Statuts consolidés du Canada"...

MAISON DU GOUVERNEMENT, Québec, mardi, 29 mai 1860.

TAUX de péage à être prélevés sur les Bois de Construction et autre passant par les Glisseries d'Ottawa, Petawawa et Madawaska et autres améliorations.

Table with 4 columns: Location (Rivières, Ottawa, etc.), Description of improvements, and Taux de Péage.

PÉAGES à être prélevés pour droits de Boom aux Booms suivants.

Table with 3 columns: NOM DE BOOM, Description, and Taux de Péage.

PÉAGES à être prélevés sur les Glisseries et Dam de Carillon.

Table with 3 columns: Description of booms, and Taux de Péage.

PÉAGES à être prélevés sur les Ouvrages du Saguenay et aux Booms de Chicoutimi.

Table with 3 columns: Description of booms, and Taux de Péage.

AUX CAPITALISTES. A VENDRE OU A LOUER. DEUX MOULINS A FARINE, situés sur la Rivière Châteauguay, avec huit moulages, et un MOULIN A CARDP; un MOULIN A SCIES, &c., avec autres émanances et quatorze arpents de terre en surplus.

MAJALADIES BILIEUSES AFFECTION DU FOIE. Dr. J. C. Ayer, J'ai, à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête toute personne qui peut prendre une dose en deux ou trois fois de ces pilules.

PAFUMERIES DE LUBIN. Bouquet de Caroline, Bouquet de Églantine, Bouquet de Monnaie, Bouquet de Grand Tronc, etc.

Dissolution de Société. LA Société ci-dessus existante sous le nom et raison de BEAUDRY, DUGUAY & Co., a été, de ce jour, dissoute de son plein gré.

ASSURANCE. FIRE & LIFE INSURANCE ASSOCIATION D'ANGLETERRE. CAPITAL SOUSCRIT £3,500,000.

Bureau Commercial. POUR GARÇONS ET JEUNES GENS, 95, GRANDE RUE DU FAUBOURG ST. LAURENT.

Les derniers rapports présentés aux actionnaires montrent que les affaires de cette compagnie ont prospéré pendant l'année dernière et la fond de l'assurance sur la vie a augmenté de \$25,400.

Bureau Commercial. POUR GARÇONS ET JEUNES GENS, 95, GRANDE RUE DU FAUBOURG ST. LAURENT.

Les non-membres adressés que M. Healy, compta, à l'égard des personnes désirant se constituer de l'occasion de suivre un cours pratique de Tenue de livre et d'Arithmétique commerciale.

Le système de M. Healy est si bien combiné qu'une personne d'une intelligence ordinaire peut devenir, en moins de deux mois, à même d'ouvrir, de conduire et de clore facilement tous livres de comptabilité.

Les hommes d'expérience ont remarqué que les jeunes gens arrivent rarement et souvent jamais à une parfaite connaissance de ces sciences dans les écoles publiques, parce que cela exige la constance et l'infatigable attention d'un maître qui se fonde sur la méthode de ces divers livres pour rendre un élève capable d'ouvrir, de diriger et clore des livres de commerce d'une manière satisfaisante.

Un certificat d'aptitude est délivré aux personnes jugées compétentes, d'après examen. Conditions, \$8 pour un cours complet par simple entrée. Temps non limité.

Le Bureau est situé dans la Grande rue faubourg St. Laurent, No. 95. M. C. HEALY, Principal.

Pilules Cathartiques. Ecrivez-moi, ma chère amie, et je vous enverrai le système dérangé et les pénalités attendues à ces pilules.

Le système de M. Healy est si bien combiné qu'une personne d'une intelligence ordinaire peut devenir, en moins de deux mois, à même d'ouvrir, de conduire et de clore facilement tous livres de comptabilité.

Le système de M. Healy est si bien combiné qu'une personne d'une intelligence ordinaire peut devenir, en moins de deux mois, à même d'ouvrir, de conduire et de clore facilement tous livres de comptabilité.

Le système de M. Healy est si bien combiné qu'une personne d'une intelligence ordinaire peut devenir, en moins de deux mois, à même d'ouvrir, de conduire et de clore facilement tous livres de comptabilité.

Le système de M. Healy est si bien combiné qu'une personne d'une intelligence ordinaire peut devenir, en moins de deux mois, à même d'ouvrir, de conduire et de clore facilement tous livres de comptabilité.

Le système de M. Healy est si bien combiné qu'une personne d'une intelligence ordinaire peut devenir, en moins de deux mois, à même d'ouvrir, de conduire et de clore facilement tous livres de comptabilité.

Le système de M. Healy est si bien combiné qu'une personne d'une intelligence ordinaire peut devenir, en moins de deux mois, à même d'ouvrir, de conduire et de clore facilement tous livres de comptabilité.

AVIS PUBLIC—INSCRIPTION DE TERRE. DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Québec, 28 mai 1860.

Les loyalistes, les miliciens et les postulants militaires dont les réclamations ont été admises à l'appui desquelles des preuves suffisantes ont été produites avant le 14 juin 1855, recevront, en vertu de la Loi sur l'Inscription des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.

Et tous les scrips de terre ou certificats émis avant le 14 juin 1855 et donnant droit aux parties d'acheter des terres—seront rattachés en terres ou à la Commission des Terres de la Couronne, et en justifiant leur identité, un scrip ou inscription faisant droit à leur réclamation, en vertu des dispositions de la 12e section de l'Acte des Terres, passé durant la dernière session de la Législature—pourvu que le scrip soit pris avant le 1er janvier 1862.